

Haiti-Séisme : Une reconstruction avec et pour Haïti

Par un Collectif d'auteurs haïtiens-qubécois

Montréal le 30 janvier 2010

Repris par AlterPresse le 1^{er} février 2010

Haïti, à la suite du séisme du 12 janvier dernier, les destructions matérielles et immatérielles sont à peine mesurables. [...] Pis encore, le fonctionnement constitutionnel du gouvernement est en partie enrayé : les élections de février 2010 pour le renouvellement au complet de la Chambre des députés et du tiers du Sénat ne sont plus possibles, le mandat du président prend fin en 2010. Désormais, le gouvernement ne pourra opérer qu'à l'intérieur d'un cadre extraordinaire d'arrangement politique, en dehors de l'ordre constitutionnel ordinaire, en attendant que des élections redeviennent possibles. Ce qui ne le sera vraisemblablement pas en 2010. À la fin de l'année 2010, c'est le vide politique.

Au-delà des pertes humaines et matérielles, c'est la continuité et la légitimité du gouvernement, la souveraineté de l'État et l'avenir indépendant d'Haïti qui semblent s'être momentanément en partie effondrés.

C'est tout cela qu'il faudra reconstruire : des communautés locales et une nation intégrative, des réseaux de communication sociale et des centres de culture, des institutions politiques et la souveraineté fragilisée de l'État, en plus des infrastructures et structures. Bref, reconstruction s'entend construction d'une autre société. Qui peut construire cette société nouvelle et a la légitimité pour le faire ? Évidemment, le peuple haïtien unifié, soutenu par la solidarité internationale.

Principes et orientations

DEVOIR de la solidarité internationale pour la reconstruction, fondé sur le principe de la fraternité universelle et l'éthique de conviction que rien de ce qui est humain ne peut être étranger à un être humain.

DROIT du peuple haïtien de définir en toute indépendance la politique de reconstruction, par l'intermédiaire de ses représentants politiques légitimes et de ses institutions et organisations sociales représentatives.

OBLIGATION pratique de la cogestion dans la mise en oeuvre de la politique de reconstruction, en raison du rôle de coproducteur que doivent jouer les autorités nationales et les délégations internationales.

NÉCESSITÉ d'adopter une démarche inclusive, capable de réunir et de mobiliser toutes les catégories et tous les groupes sociaux, tous les groupes d'intérêts, selon la devise « L'union fait la force » !

IMPORTANCE vitale d'en finir avec le système d'exclusion sociale qui produit sans cesse des *moun andeyò* — monde en dehors de l'attention de l'État — et d'opter résolument pour une politique d'intégration nationale.

OCCASION exceptionnelle de réunir Haïtiens de l'intérieur et Haïtiens de la diaspora dans une même communauté nationale, par une citoyenneté de rang égal. La diaspora, réserve d'Haïti, doit être prise en compte pour la définition de la politique de reconstruction et la mise en oeuvre de cette politique.

Politiques et priorités

Dans le cas d'Haïti dévastée, il ne peut s'agir seulement, ni d'abord, de reconstruction technique d'infrastructures et de structures. Il s'agit fondamentalement de reconstruction politique et sociale orientant la reconstruction économique et technique. Ce serait gaspiller l'aide internationale et toute la solidarité citoyenne partout mobilisée à tous les niveaux, si l'on se contentait de refaire une copie neuve sur papier vélin de la société d'avant le séisme.

Dans cette perspective, il ne suffit point de déclarer dans des discours politiquement corrects qu'on reconnaît et respecte la souveraineté d'Haïti. Il faut le montrer dans la pratique et les formes d'aide. C'est d'autant plus nécessaire que l'État haïtien, fragilisé avant le séisme, s'est quasiment effondré après le séisme. Ainsi blessé presque à mort, il est devenu une proie facile pour tous les États forts tentés de se conduire en redresseurs d'États fragiles.

L'extrême fragilisation du gouvernement et de l'État pourrait faire croire à certains qu'Haïti n'a plus les moyens de s'autogouverner dans le court terme. Tel n'est pas notre point de vue. Le peuple haïtien n'a besoin d'aucun « consortium » de pays amis pour gérer la crise à sa place, ce qui mettrait entre parenthèses provisoires la souveraineté sinistrée d'Haïti. Donc, ni protectorat déclaré, ni tutelle déguisée ! Ni non plus gouvernement par décret présidentiel !

Gouvernement d'exception

Dans une situation exceptionnelle, qui fait sortir de l'ordre constitutionnel, il faut oser inventer des solutions exceptionnelles alternatives. La situation actuelle d'exception commande un gouvernement d'exception ; elle exige un gouvernement d'union nationale faisant appel à toutes les forces vives du pays pour l'invention de solutions créatives au danger sans précédent de naufrage national. Gouvernement d'union nationale aussi pour renforcer la capacité des autorités légitimes de résister aux pressions inévitables de ceux qui tiennent les cordons de la bourse. Presque par réflexe, les donateurs des moyens techniques et financiers seront fortement tentés d'ajouter à ces dons matériels visibles des directives politiques discrètes, les deux étant présentés comme un package pour gouvernance.

La perspective de reconstruction politique et sociale commande une approche qui fasse place et droit à l'auto construction et aux communautés locales. Les populations ont une tradition et un savoir-faire en matière de construction d'habitat familial. On ne part pas d'une table rase. Dans tous les domaines, économie informelle et médecine traditionnelle, construction de réseaux d'entraide et création d'« œuvres de culture », capacité de résilience dans l'adversité et auto mobilisation pour le changement, le peuple haïtien s'est depuis toujours montré d'une grande inventivité, dans le marronnage et l'insurrection contre l'esclavage colonial, dans les konbit de travail agricole, les coopératives de production et les mutuelles de solidarité, dans la lutte armée contre l'occupation étasunienne (1915-1934) et la lutte pacifique contre les dictatures locales mises en place ou soutenues par des puissances étrangères.

Compétences locales

Peuple inventif qu'une certaine aide internationale tend à « zombifier » et à transformer en assistés. Il faut absolument éviter que l'aide internationale massive nécessaire à la reconstruction d'Haïti devienne une assistance à la production durable d'assistés dans un État durablement dépendant. L'expertise technologique de passage de l'assistance internationale ne doit pas pousser de côté les compétences locales établies.

La même perspective commande aussi priorité à la production agricole et à la souveraineté alimentaire. Haïti est un pays presque sans industrie, un pays de cultivateurs à plus de 50 % tenus en dehors de l'attention et des services de l'État. Ce monde en dehors a pourtant nourri longtemps la ville et chez lui se développent depuis l'an 2000 des expériences innovatrices d'économie sociale solidaire.

C'est à partir de ce monde qui a les deux pieds sur la terre nourricière qu'il faut penser la reconstruction et planifier le relèvement du pays, résoudre les problèmes de souveraineté alimentaire, de création d'emplois, de décentralisation gouvernementale, de déconcentration urbaine, de relocalisation des populations déplacées... La solution du problème des bidonvilles passe par le développement local de la campagne. Mais, comment y arriver sans une solution rapide aux problèmes d'absence de cadastre, d'incertitude des titres de propriété paysanne et « bidon-urbaine », d'absence d'actes civils établissant juridiquement la citoyenneté de beaucoup d'Haïtiens qui naissent et meurent sous les yeux d'un État aveugle !

Il y a d'autres questions à traiter dans la perspective de reconstruction nationale. Les camps de réfugiés dressés dans l'urgence doivent être pensés comme des réponses provisoires, en attendant que soit définie une politique de relocalisation permanente dans des villages aménagés selon les normes de l'urbanisme moderne. À noter que, pour les gens qui reviendront sur leurs lieux d'habitation, il faudra s'attaquer aux problèmes de cadastre en milieu urbain, pour qu'ils puissent les retrouver et avoir accès à des droits. Une telle politique ne peut être rationnellement élaborée sans qu'elle soit articulée à des politiques de transport en commun, de production agricole et de commercialisation, de formation universitaire, professionnelle et technique.

Pour donner toutes les chances de réussite à cette entreprise colossale et complexe de reconstruction nationale, une mesure immédiate d'accompagnement est absolument nécessaire : la remise de la dette d'Haïti.

Ont signé ce texte : Franklin Midy (UQAM), Jean-Claude Icart (UQAM), Ernst Jouthe (UQAM), Kéder Hyppolite (CONACOH), Claude Moïse (expert constitutionnaliste), Samuel Pierre (Polytechnique), Pierre Toussaint (UQAM), Pierre-Joseph Ulysse (Université de Montréal), Nathan Ménard (Université de Montréal), Ninette Piou (CONACOH), Henri Dorvil (UQAM), Carlo Prével (UQAM), Jean David Prophète (COPEDH), Denis Labelle (Comité de solidarité/Trois-Rivières), Marlène Valcin (professionnelle à la retraite), Adrien Bance (enseignant à la retraite) et Pierre A. Simon (enseignant à la retraite).

L'initiative est appuyée en outre par Dorval Brunelle, André Corten, Yves Vaillancourt, Louis Favreau, Gérald Larose, Réjean Mathieu, Michel Lambert et Pierre Bonin.